ACTUALITÉS

SURCHARGE : LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE TASSA ALERTE

Administrateur LJDP — 25 August 2026 — 2 min de lecture

Tassa8

Pour sa huitième pédagogie, le commissaire divisionnaire Dr TASSA Agba, chef de la Division de la sécurité routière, sensibilise sur la surcharge. Il alerte sur ses dangers pour les usagers, les véhicules et les infrastructures routières.

La surcharge, un danger sur les routes

Le commissaire divisionnaire Dr TASSA Agba définit la surcharge comme le dépassement du poids autorisé pour un véhicule. Cette limite peut être fixée par le constructeur ou par la réglementation nationale.

Selon lui, cette pratique concerne plusieurs catégories de véhicules. Les motos, tricycles, voitures, camions et semi-remorques sont notamment concernés. Certains circulent avec des chargements dépassant leurs capacités normales.

Une moto lourdement chargée peut facilement perdre son équilibre. Elle peut déraper ou percuter d’autres usagers. Les bagages transportés peuvent également se détacher pendant le trajet.

Les tricycles transportant des charges importantes présentent aussi des risques. Certains chargements peuvent même soulever l’avant du véhicule. Un véhicule surchargé devient également plus difficile à contrôler dans les virages.

La surcharge peut aussi réduire l’efficacité du freinage. Elle augmente également les risques d’éclatement des pneus. Le véhicule perd alors son équilibre et devient dangereux pour tous les usagers.

Véhicules et infrastructures fragilisés

Dr TASSA Agba attire également l’attention sur les conséquences économiques de la surcharge. Les poids lourds surchargés exercent une pression excessive sur les chaussées et les ponts. Cette pression accélère leur dégradation.

La surcharge accélère aussi l’usure du véhicule. Elle augmente sa consommation de carburant et favorise des pannes plus régulières. Le gain recherché par certains transporteurs peut donc provoquer des dépenses supplémentaires.

Des points de pesage permettent de contrôler le poids des véhicules sur les routes. Plusieurs installations existent notamment sur la Nationale numéro un. Des opérateurs privés disposent également de points de pesage sur le territoire.

La DSR renforce les contrôles

Le chef de la Division de la sécurité routière appelle les conducteurs à respecter les poids autorisés. La DSR veille au respect de ces limites pour l’ensemble des véhicules.

Lorsqu’un véhicule surchargé est intercepté, son chargement excédentaire est retiré. Le conducteur fait également l’objet d’une verbalisation. En cas de récidive, le véhicule est placé en fourrière pendant plusieurs jours.

Dr TASSA Agba exhorte ainsi les conducteurs à éviter toute surcharge. Le respect des limites protège les usagers, les véhicules et les infrastructures routières.

Source : http://lejournalduphoenix.tg/article/surcharge-le-commissaire-divisionnaire-tassa-alerte — Le Journale du Phoenix